

RENOUVELLEMENT OPÉRATEUR & DECIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT



Formation Continue Spécial Collectivité !



OBJECTIFS

Cette formation permet d'actualiser les connaissances professionnelles acquises avec le certificat individuel initial.

RENOUVELLEMENT

Ce renouvellement doit être effectué tous les 5 ans afin de conserver la validité du certificat individuel

Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

Financements possibles : OCAPIAT, CPF, Autofinancement...

Coût de la formation : coût variable en fonction du financement, à partir de 20€/heure

Formation
courte

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le Certiphyto

	Formation continue
Lieu de formation	2 lieux de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> • Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac • Au sein de votre entreprise
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 1 jour : 2 sessions/ an <i>Soit 7h heures en présentiel</i> 1ère session : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le 06/03/2024</i>
Public/ Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Agents de collectivité territoriale appliquant des produits et/ou ayant un rôle de décision dans leur utilisation et /ou en mettant en œuvre les produits phytosanitaires dans le respect des consignes d'un décideur • Être détenteur du certificat initial
Informations / inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s. • Inscription 20 jours avant la date de session

PROGRAMME

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE	2 H
SANTÉ, SÉCURITÉ DE L'APPLICATEUR	3 H
RÉDUCTION E L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES	2 H

Numéro de
déclaration d'activité
7382P00782